

études détaillées et exhaustives du sujet à l'étude, la pollution, et nous avons présenté un rapport unanime. Ce n'était pas un rapport majoritaire, monsieur l'Orateur, mais un rapport accepté par les députés de tous les partis. Cela s'est produit il y a à peine trois semaines. Puis-je maintenant signaler quelques aspects prédominants du rapport. Voici des passages du rapport du comité:

Le comité recommande que le gouvernement affecte dès que possible ...

Cela signifie dès que financièrement possible.

... plus d'argent aux travaux de recherche scientifique actuellement en cours et à la continuation de nouveaux programmes.

Il est évident que ce paragraphe se rapporte à des entreprises scientifiques lancées par le gouvernement fédéral. Je continue de citer:

Le comité tient à mentionner que les contributions de la communauté scientifique du Canada, cette année, l'ont vivement impressionné et félicite tout le personnel engagé dans l'avancement de la science au Canada pour leurs réalisations.

Ce paragraphe se rapporte manifestement aux initiatives prises pour l'étude de la pollution des eaux. Un autre paragraphe du rapport se lit comme suit:

Le comité félicite le gouvernement pour avoir établi le Centre des eaux intérieures à Burlington et pour le travail qu'on y fait dans le domaine de la recherche sur la pollution des eaux. Nous recommandons que cette initiative reçoive toute l'aide possible et que d'autres centres complémentaires soient établis où le besoin s'en fait sentir.

Le député de Kootenay-Ouest a dit que les recommandations du rapport étaient bonnes et il est toujours de cet avis. Il s'est ensuite plaint de l'inaction des autorités et a cité quelques cas de pollution. Je ne conteste pas le bien-fondé de ses assertions, mais il est évident que chacune de ces situations déplorable est du ressort des provinces. A mon avis, il aurait mieux fait d'écrire une lettre au premier ministre de sa province ou de lui envoyer une copie de son discours.

**Une voix:** Et ça recommence!

**M. Chappell:** Il a aussi déclaré que puisque les provinces ne faisaient rien, ce serait à nous, au gouvernement fédéral, de passer à l'action. Je ferai remarquer au député de Kootenay-Ouest, au député de Parry Sound-Muskoka et au député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qu'il y a trois semaines, lorsque nous avons entrepris de rédiger le présent rapport, nous avons dit:

Le comité se préoccupe du degré sans cesse croissant de la pollution de l'air, des eaux et du sol, et du conflit de compétence qui entrave la découverte et l'application des solutions appropriées.

[M. Chappell.]

Le comité recommande que le gouvernement rédige un code de normes pour le nettoyage et la protection futures de toutes les eaux canadiennes; qu'il obtienne l'approbation des autorités provinciales pour ce code; et qu'il prévienne un moyen de mettre ce code à exécution, au besoin par une modification du Code criminel.

Le comité recommande aussi qu'un centre, plusieurs s'il le faut, semblable au Centre canadien des eaux intérieures soit établi pour centraliser toutes les recherches actuelles et futures sur la pollution de l'air et du sol, et pour étendre et accélérer ce genre de recherches afin que des codes de normes puissent être rédigés pour la protection de l'air et du sol contre la pollution.

Le comité a reconnu que le Parlement n'avait pas le droit d'empiéter sur la compétence des provinces pour fermer les usines qui polluent les cours d'eau ou l'air, ce qui mettrait bien des gens sur le pavé. Nous savons tous que les provinces ont leurs lois et que les municipalités ont leurs règlements. Il y a quatre ans, nous avons eu le cas d'une usine qui contaminait les animaux et le lait à Thorold, en Ontario. Dans ce cas-là, la province a obtenu le pouvoir d'agir. Dans chacun des cas cités ici, dans chacun des exemples donnés, il appartenait aux gouvernements provinciaux d'agir.

Que faut-il faire, monsieur l'Orateur? Nous proposons que le gouvernement fédéral assure des recherches. L'entreprise de Burlington est déjà bien avancée. C'est, à mon sens, l'un des centres les plus modernes parmi ceux de ce genre en Amérique du Nord. Il donne déjà des résultats appréciables au gouvernement provincial et aux autorités des États-Unis.

Nous sommes allés plus loin en proposant que, par l'intermédiaire de cette organisation, le gouvernement prépare un code de normes que les provinces pourraient être amenées à adopter afin qu'on obtienne l'uniformité dans ce domaine dans tout le Canada. Si l'auteur de la motion et les critiques du gouvernement qui ont parlé à sa suite avaient été sérieux dans leurs critiques, ils se seraient assurés de faire inclure dans le rapport du comité les recommandations qu'ils ont faites aujourd'hui. Ils auraient pu faire ces recommandations quand les membres du comité travaillaient à la rédaction du rapport. Ou ils auraient pu proposer une motion, qui aurait été consignée, indiquant qu'ils n'étaient pas d'accord avec le rapport du comité.

Le député de Parry Sound-Muskoka demandait aujourd'hui: «Allons-nous attendre que les gouvernements provinciaux agissent de concert avec nous?» Je répète que si le député avait voulu que nous comptions sur une action conjointe, il aurait pu faire valoir cet argument en comité et l'inclure dans le rapport. Il n'en est pas question dans celui-ci. En outre, je soutiens que le rapport indique que cette idée a été rejetée à l'unanimité. Au